



# Les agences régionales de santé, un an après

dossier coordonné par **Claude Evin** et **Isabelle Grémy**

**L**ongtemps attendues, les agences régionales de santé sont, depuis précisément un an, une réalité. Le temps est venu d'un premier regard sur le travail — considérable — qui a été accompli.

De fait, les débats, parfois passionnés, qui ont présidé à la création et à la conception des ARS, ont rapidement laissé la place à la mobilisation de tous pour atteindre les objectifs assignés par le gouvernement et le Parlement. Alors même qu'ils étaient accaparés par la construction complexe de ces nouveaux établissements publics, les directeurs généraux et les agents des ARS, ont engagé les chantiers « métiers ». Dans le même temps, au niveau national, nous avons également, à la fois, à piloter ce grand bouleversement territorial et à conduire la nécessaire réforme de nos propres modes de fonctionnement.

Aujourd'hui, il est évidemment prématuré de porter un jugement définitif. Pourtant, un premier constat objectif peut être dressé : non seulement la continuité de service — indispensable dans le domaine de la santé — a été assurée, mais les agences sont concrètement engagées sur les missions majeures qu'elles ont reçues. Les instances sont en place. Les premiers contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, la « feuille de route » des ARS, sont signés. Partout, les travaux des projets régionaux de santé (PRS) sont lancés et devraient aboutir à fixer, d'ici fin 2011, les grandes orientations des prochaines années.

Ce numéro d'*adsp* arrive donc à point nommé. La variété des sujets abordés et la diversité des intervenants illustrent bien l'ampleur du champ des missions de l'ARS, la profondeur des changements, le nombre des acteurs impliqués et des partenaires concernés. La légitime différence des premiers points de vue exprimés confirme aussi la sensibilité des enjeux et l'importance de laisser une grande place à l'écoute et à la concertation, de faire vivre la démocratie sanitaire. Alors que de nouveaux équilibres se mettent en place au plan régional et entre les niveaux national et régional, ce premier tour d'horizon sera précieux pour tous — personnels, professionnels du secteur, élus, usagers, observateurs — et, singulièrement, pour ceux qui sont chargés, sous l'autorité des ministres, avec les directions et les caisses réunies au sein du Conseil national de pilotage, de faire de cette réforme une réussite pour l'ensemble de nos concitoyens. ✎

**Emmanuelle Wargon**

Secrétaire générale des ministères chargés des Affaires sociales

## **12 Historique et objectifs de la réforme**

### **12 L'intégration du système de santé par la région : genèse de la loi HPST**

*Gérard de Pourville*

### **17 Les agences régionales de santé : missions et organisation**

*Gilles de Lacaussade*

## **22 L'ARS : pilote de la politique de santé régionale**

### **22 Le projet régional de santé et les outils de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale**

*Norbert Nabet*

### **27 Les systèmes d'information au service des agences régionales de santé**

*Patrick Olivier*

### **31 Réforme de la gouvernance régionale : quel impact sur le pilotage national ?**

*Cécile Courreges*

## **35 Les outils de l'ARS pour un pilotage unifié de la politique de santé**

*Pierre-Jean Lancry*

### **39 La représentation des acteurs de santé : les collèges de la CRSA**

*Gilles de Lacaussade*

## **40 L'Île-de-France : ses caractéristiques et la mise en place de l'ARS**

*Claude Evin*

## **44 Tribunes**

### **44 L'intention démocratique et l'attention technocratique**

*Christian Saout*

### **46 L'impact de la loi HPST sur le secteur social et médico-social**

*Marcel Jaeger*

### **49 Nouvelle gouvernance et ARS : rôle et place des collectivités locales et de leurs élus**

*Laurent El Ghozi*

### **52 Soins de santé primaire et ARS : les craintes des médecins généralistes**

*Claude Leicher*

### **54 Réforme des ARS : un aboutissement ou une étape pour un système de santé bien géré ?**

*Pierre-Louis Bras*

## **56 Liste des sigles**